



Organisme Notifié N° 1826

ANNEXE TECHNIQUE N°8
AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION CE
**CORPS DE DELINEATEURS, RETROREFLECTEURS ET
DELINEATEURS**

NF EN 12899 parties 3, 4, 5

Révision n°2
Edition du 13/11/14

Approuvé par le Délégué Général de l'ASCQUER
Le 13/11/14

Applicable
Le 30/11/14

Organisme Certificateur –
ASsociation pour la **C**ertification et la **Q**ualification des **E**quipements de la **R**oute
ASCQUER – 58, Rue de l'Arcade -75384 Paris CEDEX 08–
☎ (33) 01.40.08.17.00
www.ascquer.fr

Le présent référentiel a été approuvé le 13/11/2014 par le Délégué Général de l'ASCQUER et remplace et annule toute version antérieure.

Modifications Apportées

N° Révision	Date	Partie Modifiée	Modification apportée
0	28/01/2010		Création du référentiel «Corps de délinéateurs, Rétroréfecteurs et Délinéateurs »
Edition	09/01/2011		Modification des coordonnées ASCQUER
Edition	24/08/2012	Page de Garde	Insertion du n° d'organisme notifié Norme d'application
1	05/09/2013	Ensemble du texte	Remplacement des références à la DPC par le RPC Suppression de la déclaration de conformité Ajout de la déclaration des performances Changement du terme certificat de conformité par certificat de constance des performances Modification de l'article 13 et ajout de l'article 19. Ajout des dossiers litigieux et tarification dans la liste des sujets sur lesquels le conseil consultatif peut être consulté.
2	13/11/14	Ensemble du texte suite à mise en place du Référentiel pour la certification CE des produits de construction	Restructuration du référentiel en parties distinctes

SOMMAIRE

- 1. PRESENTATION ET CHAMP D'APPLICATION**
- 2. LES EXIGENCES DU REFERENTIEL**
- 3. OBTENIR LA CERTIFICATION**
 - 3.1. DEROULEMENT du PROCESSUS de CERTIFICATION.**
 - 3.2. COMPOSITION du DOSSIER de DEMANDE.**
 - 3.3. ESSAIS INITIAUX.**
 - 3.4 AUDIT INITIAL**
- 4. FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION**
 - 4.1 CONTROLE DE PRODUCTION EN USINE**
 - 4.2 AUDITS DE SURVEILLANCE**
 - 4.3 MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'OBTENTION DU MARQUAGE CE**
 - 4.5 MODALITES DE MARQUAGE**
- 5. ANNEXES**

1-PRESENTATION et CHAMP D'APPLICATION

La présente annexe technique s'applique, en complément du « Référentiel pour la certification CE des produits de construction » et précise les règles générales pour le demandeur et l'organisme notifié pour l'attribution du certificat de constance des performances CE des délinéateurs, rétroréfecteurs et délinéateurs, conformément au Règlement Produits de la Construction, n° 305/2011.

Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances de niveau 1 est défini dans le Règlement produit de la construction n°305/2011 : annexe V, point 1.2, sans essais par sondage des échantillons prélevés.

Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (ou attestation de conformité) est répété dans l'annexe ZA.2 de la norme NF EN 12 899-3.

2-LES EXIGENCES du REFERENTIEL

Les documents référencés ci-dessous sont nécessaires pour l'application de ce référentiel. Pour les références datées, seule cette version est applicable. Pour les références non datées, la dernière version du document référencé est applicable.

REFERENTIEL

NORMES :

NF EN 12 899 – 3 : Signaux fixes de signalisation routière verticale – Partie 3 : Délinéateurs et rétroréfecteurs

NF EN 12 899 – 4 : Signaux fixes de signalisation routière verticale - Partie 4 : Contrôle de la production en usine

NF EN 12 899 – 5 : Signaux fixes de signalisation routière verticale - Partie 5 : Essai de type initial

EN ISO 877:1996 : Plastiques — Méthodes d'exposition directe aux intempéries, ou d'exposition indirecte sous verre, et à la lumière du jour intensifiée par des miroirs de Fresnel (ISO 877:1994)

EN ISO 9001 : Systèmes de management de la qualité — Exigences

ISO 4:1997 : Information et documentation — Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications

ISO 9227 : Essais de corrosion en atmosphères artificielles — Essais aux brouillards salins

ISO/CIE 10526 : Illuminants colorimétriques normalisés CIE

ISO/CIE 10527 : Observateurs de référence colorimétriques CIE

CIE 15 : Colorimétrie

CIE 54.2 : Rétroréflexion — Définition et mesure

Autres textes de Références :

Règlement Produits de la Construction (n° 305/2011)

Mandat M/111 « Circulation Fixtures »

Mandat M/132 « Addenda to the mandate on circulation fixtures »

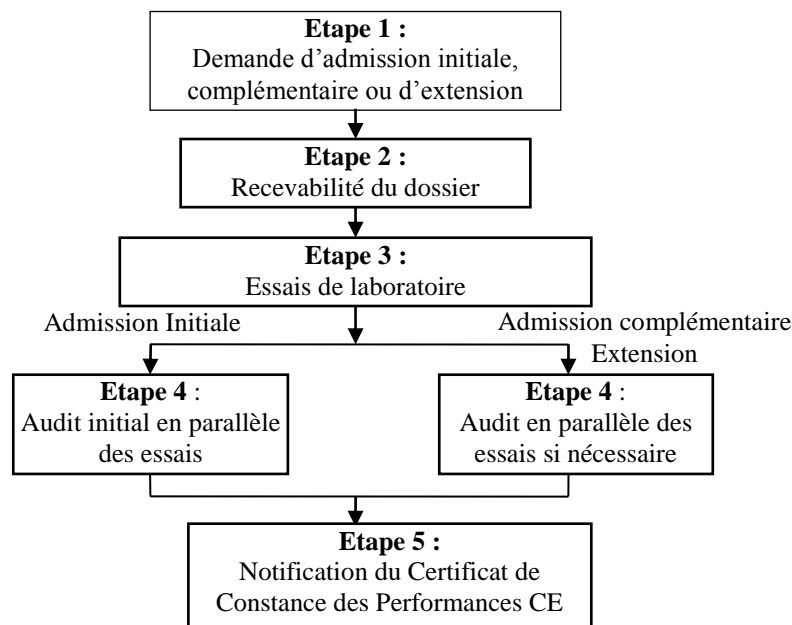
Avis du CNC du 17 Décembre 2007

Système qualité de l'ASCQUER :

Manuel qualité et procédures associées.

3- OBTENIR LA CERTIFICATION**3.1. DEROULEMENT du PROCESSUS de CERTIFICATION**

Le logigramme présenté ci-après représente le déroulement du processus de certification. Chacune des étapes est détaillée dans le tableau qui suit.

**3.2. COMPOSITION DU DOSSIER de DEMANDE.**

Pour une demande de certification CE, le dossier doit comporter :

- Une lettre de demande de certification de constance des performances (modèle 1),
- Un dossier de demande de certification CE (modèle 2), ainsi que les documents s'y rattachant,
- Une lettre d'engagement de non modification du produit (modèle 3),
- En cas de modification, une lettre de déclaration de modification du produit (modèle 4),

Les modèles 1,2, 3 et 4 figurent en annexe

Toutes autres indications sont accessibles dans le document suivant : « Référentiel pour la certification CE des produits de construction »

3.3. ESSAIS INITIAUX

L'annexe ZA.3 de la norme EN 12899-3 mentionne les caractéristiques pour lesquelles un essai de type initial doit être réalisé. Les spécifications de ces essais sont décrites dans le paragraphe 7.

La norme NF EN 12 899-3 distingue deux éléments du délinéateur complet : le corps du délinéateur et le rétrorélecteur.

Les fabricants doivent réaliser leurs essais initiaux séparément sur les corps des délinéateurs et sur les rétrorélecteurs utilisés selon le §7.1 de la norme NF EN 12 899-3.

Des essais préalablement réalisés par un Laboratoire conformément aux dispositions de la norme NF EN 12 899-3 peuvent être pris en compte sous réserve des conditions définies à l'article 3.2.

Pour exercer les missions d'inspection et d'essais, l'ASCQUER est assistée par les organismes désignés ci après :

IFSTTAR

14-20 Boulevard Newton
Cité Descartes, Champs sur Marne
F-77447 Marne la Vallée Cedex 2

Le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE)

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15

Ou selon les besoins exprimés par les demandeurs, tout autre laboratoire accrédité selon la Norme NF EN 17025 pour la réalisation d'essais de conformité reconnu par l'ASCQUER dans le cadre des modalités d'application du présent document.

L'organisme d'essai est responsable des prélèvements des échantillons.

Lorsque le demandeur ne fournit pas les essais, L'ASCQUER élabore une commande d'essais et l'adresse, accompagnée d'un exemplaire du dossier de demande d'obtention du certificat de constance des performances à l'organisme chargé des essais.

La commande d'essais comporte :

- Le nom et l'adresse de l'organisme d'essai,
- Les coordonnées de la société,
- Un numéro et une date de commande,
- Les références exactes du produit,
- La nature et le coût des essais,
- Une date de remise du rapport d'essai.

La commande d'essais s'effectue en respect des exigences des normes européennes harmonisées.

Les délais de réalisation des essais sont définis dans la convention ASCQUER/sous-traitant et/ou dans la commande d'essais. Les rapports d'essais sont adressés au demandeur par l'ASCQUER dans un délai de 1 mois au maximum après leur réception. L'ASCQUER indique la conformité du produit à l'égard du référentiel.

Dans les rapports d'essai, ne doivent figurer que la liste des performances faisant l'objet de la certification de constance des performances.

3.4. AUDIT INITIAL

Les modalités de l'audit initial sont indiquées dans le document suivant : « Référentiel pour la certification CE des produits de construction »

3.5. DECISION DE CERTIFICATION

Les modalités de la décision de certification sont indiquées dans le document suivant : « Référentiel pour la certification CE des produits de construction »

4-FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION

4.1 CONTRÔLES DE PRODUCTION USINE (CPU)

Les exigences pour le système de contrôle de production en usine sont définies au paragraphe 4.2 de la norme NF EN 12 899 partie 4 et plus précisément dans les documents suivants:

- Tableau 1c pour les délinéateurs,
- Tableau 1d pour les rétrorélecteurs

4.2 AUDITS DE SURVEILLANCE

Les modalités des audits de surveillance sont indiquées dans le document suivant : « Référentiel pour la certification CE des produits de construction »

4.3 MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'OBTENTION DU MARQUAGE CE

Les modalités de traitement de ces modifications données à l'article 6 du présent référentiel sont résumées dans le tableau 1 qui suit.

Modification du corps de délinéateur

En cas de modification du corps de délinéateur, le fabricant doit obligatoirement en informer l'ASCQUER. Cette modification implique la réalisation des essais décrits dans l'annexe ZA.1 de la norme EN 12 899-3. (Tableau ZA.1)

Modification du rétrorélecteur :

En cas de modification du rétrorélecteur, le fabricant doit obligatoirement en informer l'ASCQUER. Cette modification implique la réalisation des essais décrits dans l'annexe ZA.1 de la norme EN 12 899-3. (Tableau ZA.2)

Modification du délinéateur (produit combiné)

En cas de modification du délinéateur, le fabricant doit obligatoirement en informer l'ASCQUER. Cette modification implique la réalisation des essais décrits dans l'annexe ZA.1 de la norme EN 12899-3. (Tableau ZA.3)

Modifications du processus de production.

Les modalités de traitement de ces modifications données à l'article 6 du présent référentiel sont résumées dans le tableau 1 qui suit.

		Produit nouveau non encore marqué CE	Modification d'un produit existant marqué CE	Modification de la fabrication d'un produit marqué CE
Nouveau demandeur de la procédure de certification CE	Essais de type initiaux	Requis sur corps de délinéateur et rétrorélecteur	NON Applicable	
	Audit initial Contrôle de Production en Usine CPU	Requise		
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Requis		
Nouvelle entité de fabrication d'un fabricant connu par l'ASCQUER	Essais de type initiaux	Requis sur corps de délinéateur et rétrorélecteur	Requis si le changement de corps de délinéateur ou rétrorélecteur impacte sur le produit	NON requis
	Audit initial Contrôle de Production en Usine CPU	Requise	Requis si les modifications du produit ont un impact sur le CPU	Requis si la nouvelle entité a un impact sur le délinéateur ou rétrorélecteur
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Audit de la ligne de production requis	Audit de la ligne de production si les modifications du produit ont un impact sur la ligne et si la nouvelle entité a un impact sur le délinéateur ou rétrorélecteur	Audit de la ligne de production si la nouvelle entité a un impact sur le délinéateur ou rétrorélecteur
		Produit nouveau non encore marqué CE	Modification d'un produit existant marqué CE	Modification de la fabrication d'un produit marqué CE
Entité de fabrication connue par l'ASCQUER nouvelle ligne de	Essais de type initiaux	Requis sur prototype ou présérie	Requis si les modifications du délinéateur ou rétrorélecteur sont significatives	NON requis

production	Audit initial Contrôle de Production en Usine CPU	NON requis si la ligne de production est identique aux autres existantes	Non requise si la nouvelle ligne de production est identique à une ligne existante	NON requis
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Audit de la ligne requis si absence de similitude	Audit de la ligne de production requise si les modifications du produit ont un impact sur les conditions de fabrication	Audit de la ligne de production requise si peu de similitudes avec la ligne précédente
Entité de fabrication connue par l'ASCQUER même ligne de fabrication	Essais de type initiaux	Requis sur prototype ou présérie	Requis si les modifications du délinéateur ou rétrorélecteur sont significatives	NON Applicable
	Audit initial Contrôle de Production en Usine CPU	NON requis si le délinéateur ou rétrorélecteur est semblable aux autres produits déjà fabriqués	NON Requête	
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Audit de la ligne de production NON requis, si le délinéateur ou rétrorélecteur est semblable aux produits déjà fabriqués	Audit de la ligne de production si les modifications du délinéateur ou rétrorélecteur ont un impact sur la ligne elle-même	

Tableau 1 : Modalité de traitement des modifications

4.4 MODALITES DE MARQUAGE CE.

Ces informations viennent en complément de l'annexe ZA de la norme NF EN 12 899 partie 3 et ont pour objet de préciser les modalités de marquage CE et de démarquage des délinéateurs et rétrorélecteurs, emballages, documentations techniques et commerciales.

4.4.1 Marquage CE.

Les modalités de marquage spécifiques aux délinéateurs et rétrorélecteurs sont précisées dans l'annexe ZA3 de la norme NF EN 12 899 partie 3.

Pour éviter toute ambiguïté, il est recommandé au fabricant de communiquer sur demande tout support promotionnel faisant état directement ou indirectement de la certification CE.

Les différents éléments du marquage CE doivent avoir sensiblement la même dimension verticale, laquelle ne peut être inférieure à 20 mm.

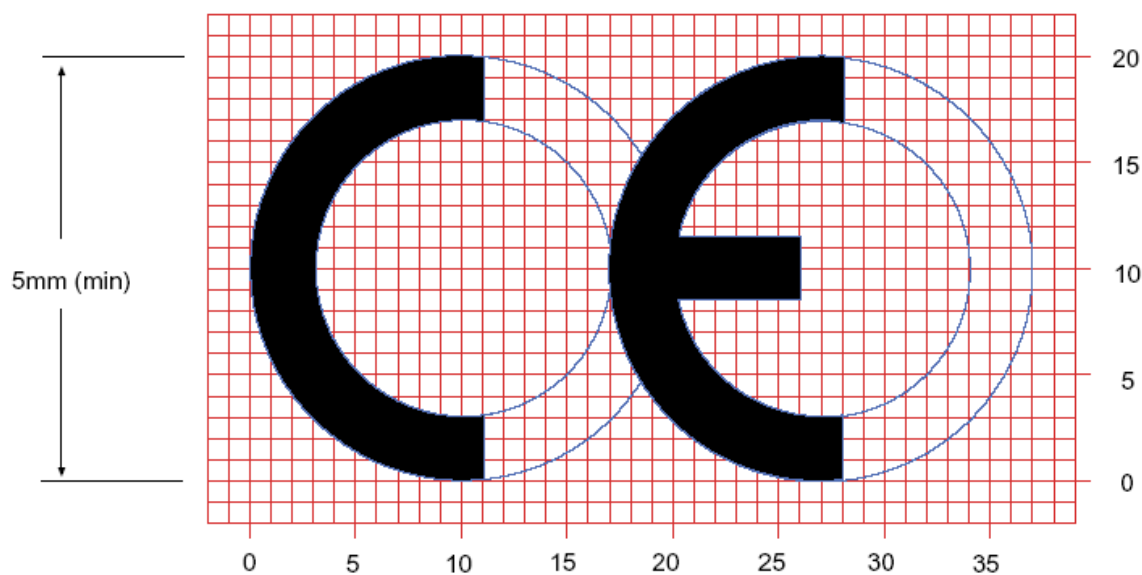
4.4.2 Modèle de marquage à respecter.

Se référer à l'annexe ZA des normes concernées pour les informations accompagnant les délinéateurs et rétrorélecteurs

Les règles de marquage CE sont données dans le Règlement Produits de la Construction n°305/2011.

La couleur du logo CE n'est pas spécifiée mais le logo doit être lisible sur le support choisi.

Pour faciliter sa construction, un dessin coté est présenté ci-dessous :



5- ANNEXES

Modèle 1 : lettre de demande de certification de constance des performances

(À établir sur papier à en-tête du demandeur)

ASCQUER
58, Rue de l'Arcade
75384 Paris CEDEX 08

(préciser le lieu)....., le (préciser la date).....

Objet : Demande de certification de constance des performances
Usine de fabrication :

Monsieur le Président,

Devant procéder au marquage CE de mon (mes) corps de délinéateur, rétrorélecteur (s) ou délinéateur (s), j'ai l'honneur de demander une certification de constance des performances attestant la conformité aux normes européennes harmonisées.

Préciser la (les) normes de référence.....
Préciser le(s) produit(s), la gamme(s) ou la (les) famille(s) concernée (ées)
cités en page de la présente demande.

A cet effet, je m'engage à :

- a) ne pas présenter pour ce(s) corps de délinéateur (s)/rétrorélecteur (s)/délinéateur (s), d'autres demandes simultanées de certification CE
- b) respecter toutes les conditions qui figurent dans les modalités d'application de certification de constance des performances prises en application du Règlement Produits de la construction pour des délinéateurs, annexes comprises, ainsi que celles imposées par les normes concernées,
- c) me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises en application des documents précités,
- d) fabriquer en permanence les produits objet de cette demande en conformité avec le dossier technique correspondant et au produit de présérie ou prototype testé.

() joindre la copie de la certification de constance des performances en cours de validité pour les produits faisant déjà l'objet d'une certification de constance des performances par un autre organisme notifié.*

Ajouter la mention suivante si le producteur n'est pas établi dans l'E.E.E (Désignation d'un mandataire) dans l'E.E.E.

J'habilite par ailleurs la société représentée par Mr/Mme/Mlle en qualité de à me représenter pour toutes questions relatives à la certification CE de mon (mes) délinéateur (s). Je m'engage à signaler immédiatement à l'ASCQUER toute nouvelle désignation de mandataire en remplacement du mandataire ci-dessus désigné.

Je vous adresse ci-joint un dossier de demande de certification en trois exemplaires, rédigé en langue française, anglaise ou espagnole, comportant tous les renseignements demandés par les présentes modalités d'application de certification de constance des performances.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du représentant
légal du demandeur

Date et signature du représentant
(mandataire) dans l'espace Economique
Européen précédées de la mention
manuscrite :
« Bon pour acceptation de la représentation »

Modèle 2 : Dossier de demande de certification de constance des performances

(À établir par système présenté en trois exemplaires :
un exemplaire pour l'ASCQUER, un exemplaire pour l'auditeur et un exemplaire pour le
laboratoire)

DOSSIER DE DEMANDE DE CONSTANCE des PERFORMANCES

Le dossier de demande de certification doit contenir au minimum les informations suivantes :

1/ RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**Demandeur :**

Raison sociale :
Code APE (pour les sociétés françaises uniquement) :
Adresse :
Pays :
Téléphone :
Télécopie :
E-mail :
N°SIRET :
N°Intracommunautaire :
Nom du représentant légal :
Nom du correspondant (si différent du représentant légal) :

Mandataire :

Raison sociale :
Code APE (pour les sociétés françaises uniquement) :
Adresse :
Pays :
Téléphone :
Télécopie :
E-mail :
N°SIRET :
Nom du représentant légal :
Nom du correspondant (si différent du représentant légal) :

PRECISER QUI FAIT QUOI

Déclare assurer moi-même les fonctions suivantes (*précisez*) :

- Conception
- Fabrication
- Montage/Assemblage du système fini
- Contrôles
- Marquage CE

Déclare sous traiter les fonctions suivantes (*précisez*) :

- Conception
- Fabrication
- Montage/Assemblage du système fini
- Contrôles
- Marquage CE

DOSSIER DE DEMANDE DE CONSTANCE des PERFORMANCES (suite)**2/ ENTITE DE FABRICATION DU PRODUIT :*****Entité de fabrication du produit :***

Raison sociale :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Organisation générale de la production (moyens de production et sous traitance) :

Autres produits fabriqués, marques de qualité éventuelles NF

Joindre un organigramme général de l'entité de fabrication

Certification(s) de l'entité de fabrication :

- ISO 9001
- ISO 14001
- Aucune certification

En cas de certification, préciser le nom de l'organisme certificateur et fournir la copie du certificat sur lequel doivent apparaître le périmètre, le champ de certification ainsi que la durée de validité du certificat.

Description des moyens de contrôle et d'essais (*avec indication des fournisseurs de ces équipements*) et plan de contrôle mis en place et règles d'échantillonnages associées.

ou

nom du laboratoire d'essais sous traitant (*préciser si le laboratoire est accrédité le cas échéant*) et plan de contrôle mis en place et règles d'échantillonnage suivies par le laboratoire

Moyens prévus pour assurer le marquage (Traçabilité et marquage CE)

Si la fabrication du produit est partiellement, totalement sous-traitée ou réalisée par une autre unité :

Bref descriptif des éléments sous traités :

Raison sociale et adresse de(s) de l'entité(s) de fabrication des éléments sous-traités :

Description de la politique qualité menée par le(s) sous traitant(s) (certification du système d'assurance qualité avec copie du certificat, copie du manuel d'assurance qualité,.....)

Éléments réalisés par un fournisseur :

Bref descriptif des éléments fournis :

Raison sociale et adresse de(s) de l'unité(s) de fabrication des éléments fournis :

Description de la politique qualité menée par le(s) fournisseur(s) (certification du système d'assurance qualité avec copie du certificat).

Moyens mis en œuvre par le producteur pour maîtriser ses sous traitants (existence de contrats, audits, contrôles inopinés, contrôles à réception des éléments sous traités....)

3/ DESCRIPTION DU DELINEATEUR :

Les plans, nomenclatures, plans de contrôle, manuel qualité et notices techniques peuvent être établis dans l'une des trois langues suivantes :

- français,
- anglais,
- espagnol

L'organisme se réserve le droit de demander une traduction en français, d'une partie ou de l'intégralité des documents annexés aux documents originaux.

Le dossier industriel doit contenir les documents suivants à l'entête du demandeur :

- A – Le dossier qualité (manuel qualité et plan d'assurance qualité du matériel concerné),
- B – Le dossier technique (schémas, plans, nomenclatures.....),
- C – Le dossier de fabrication (plans de fabrication, gammes de fabrication,.....)
- D – Le dossier de contrôle (plans de contrôle,.....),
- E – Les rapports d'essais (le cas échéant).

Une demande est recevable si elle ne concerne qu'un seul corps de délinéateur, rétrorélecteur ou délinéateur (produit combiné) désigné par une marque et une désignation commerciale.

A LE DOSSIER QUALITE

Conformément au paragraphe 4 de la norme NF EN 12 899 - 4

B LE DOSSIER DE TECHNIQUE

Fiche technique du délinéateur et/ou rétrorélecteur (Type, Classe, Schéma, Matériau, Mode de fabrication etc...)

C LE DOSSIER DE FABRICATION :

Conformément au paragraphe 4.8 de la norme EN 12899-4

D LE DOSSIER DE CONTROLE

Conformément au tableau 1c et 1d de la norme EN 12 899-4

E LES RAPPORTS D'ESSAIS

Un laboratoire accrédité selon la Norme EN 17025 par un membre de l'EA (Coopération européenne pour l'accréditation) ou un équivalent dans le champ d'application de la norme harmonisée dans le territoire où le test a été exécuté, peut être présumé compétent pour réaliser les essais

Dans ce cas, le dossier doit contenir au minimum les informations suivantes :

Laboratoire :

- raison sociale :
- adresse :
- pays :
- téléphone :
- Télécopie :
- E-mail :
- Nom du responsable ayant effectué les essais :
- Copie de l'accréditation du Laboratoire concerné,
- références de l'organisme notifié auquel le laboratoire ayant effectué les essais est associé

COPIE ORIGINALE DES RAPPORTS D'ESSAIS CONCERNES

Modèle 3 : lettre d'engagement de non modification du corps de délinéateur, rétrorélecteur ou délinéateur ayant subi les essais

A établir sur papier à en tête du demandeur

DOSSIER DE DEMANDE DE CONSTANCE des PERFORMANCES (suite)**ASCQUER**

58, Rue de l'Arcade
75384 Paris CEDEX 08

Objet : Déclaration de non modification à posteriori du corps de délinéateur, rétrorélecteur ou délinéateur ayant fait l'objet d'un rapport d'essais ;

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous déclarer que le Corps de délinéateur, Rétrorélecteur ou Délinéateur suivant :
(*Marque commerciale/référence commerciale*)

Objet de ma demande de certification de constance de performances du (*indiquer la date*), est strictement conforme au Corps de délinéateur, Rétrorélecteur ou Délinéateur objet du rapport d'essais n° (*référence*), délivré par (*nom du laboratoire rédacteur du procès verbal*).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du représentant
légal du demandeur

Date et signature du représentant
(mandataire) dans l'espace Economique
Européen précédées de la mention
manuscrite :
« Bon pour acceptation de la représentation »



***Ajouter la mention suivante si le producteur n'est pas
établi dans l'E.E.E***

Modèle 4 : lettre de déclaration de modification du Corps de délinéateur, Rétrorélecteur ou Délinéateur ayant subi les essais

(À établir sur papier à en-tête du demandeur)

ASCQUER
58, Rue de l'Arcade
75384 Paris CEDEX 08

Objet : Déclaration modification d'un Corps de délinéateur, Rétrorélecteur ou Délinéateur certifié.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous déclarer que le Corps de délinéateur, Rétrorélecteur ou Délinéateur suivant :
(*Marque commerciale/référence commerciale*)

Objet de ma demande de certification de constance de performances du (*indiquer la date*), et des délinéateurs objets des rapport d'essais n° (*référence*), fait l'objet de la modification suivante :

En regard du produit objet du rapport d'essais n° (*référence*), délivré par (*nom du laboratoire rédacteur du procès verbal, le cas échéant*).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du représentant
légal du demandeur

Date et signature du représentant
(mandataire) dans l'espace Economique
Européen précédées de la mention
manuscrite :
« Bon pour acceptation de la représentation »

↓
**Ajouter la mention suivante si le producteur n'est pas
établi dans l'E.E.E**